



# FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS (PSF EN ANGLAIS)

## DIRECTIVES DE DÉPÔT DE DEMANDE

### Quelle est la mission du Fonds de soutien aux projets ?

Le Fonds de soutien aux projets (PSF en anglais) a pour objectif de renforcer la capacité des membres de la Coalition à agir en tant que Sites de conscience. Il vise à créer un environnement propice à l'innovation et à l'expérimentation sur la manière dont les lieux de mémoire et les initiatives de mémoire peuvent stimuler le dialogue et l'action sur des enjeux contemporains. Le PSF soutient les initiatives qui répondent aux objectifs fondamentaux des Sites de conscience. En voici une liste :

- Interpréter l'histoire à travers le site.
- Faire participer le public à des programmes qui stimulent le dialogue sur des problèmes sociaux urgents.
- Faire connaître les possibilités de participation du public et d'action positive sur les problématiques abordées sur le site.
- Promouvoir la justice et les cultures universelles des droits de l'homme.

En particulier, le PSF offre des subventions de renforcement des capacités pouvant aller jusqu'à 10.000 USD, combinées à la promotion et aux consultations individuelles, afin de soutenir la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes et initiatives des Sites de conscience qui vont au-delà d'une expérience d'apprentissage purement passive et utilisent les leçons de l'histoire pour susciter des actions sur des problématiques contemporaines.

Le périmètre du soutien financier de PSF est limité dans la mesure où il vise à :

- Permettre aux sites de mener pour la première fois un projet pilote ou une initiative à petite échelle qui peut ensuite être modifié ou étendu pour obtenir une plus grande envergure et un caractère plus permanent.
- Faire la démonstration d'une idée et la légitimer auprès de parties prenantes, d'autorités ou de bailleurs de fonds sceptiques afin d'obtenir un soutien à l'avenir.
- Promouvoir l'échange, la collaboration et le soutien entre les membres de la Coalition.

### Quels types d'initiatives le PSF soutient-il ?

Les demandeurs peuvent postuler dans l'une des catégories suivantes :

- **Projets sur site** : Programmes publics nouveaux et innovants qui stimulent la réflexion et l'action sur des problèmes urgents, qui utilisent de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes, ou qui ciblent de nouvelles populations avec lesquelles le site n'est pas encore en contact. Par exemple : programmes d'éducation aux droits de l'homme, dialogues publics sur de nouvelles problématiques, expositions innovantes ou visites de sites et programmes visant à créer ou à utiliser de nouveaux outils pour évaluer l'impact de la programmation des Sites de conscience.
- **Échanges entre pairs** : Ce sont des projets qui visent à permettre aux membres d'apprendre les uns des autres et à promouvoir l'échange, la collaboration et le soutien entre les membres, les membres de l'équipe et les



administrateurs/trices de la Coalition. Par exemple :

- **Échanges de collaborateurs** : un représentant d'un site de la coalition peut rendre visite aux représentants d'un autre site pour apprendre comment ils mettent en œuvre un projet spécifique ;
- **Activités de conseil** : un-e représentant-e du site, un-e administrateur-trice ou un-e membre de l'équipe de la coalition peut apporter son expertise sur un projet spécifique ;
- **Mentorat** : un site de la coalition peut demander à un autre site de la coalition de le conseiller sur une problématique ou un besoin spécifique. Le site de mentorat peut soutenir la gestion ou l'administration du site candidat - sa collecte de fonds, son marketing, sa gestion financière - sa communication et son développement programmatique ainsi que d'autres types d'orientation stratégique.
- **Projets ou missions de plaidoyer** : un-e directeur-trice de site de la coalition, un-e administrateur-trice de la coalition et/ou un-e membre de l'équipe de la coalition peut se rendre sur un site pour le défendre, en partageant son expérience internationale avec les communautés locales, les autorités ou les médias, afin de légitimer et d'obtenir le soutien du public pour un site ou un projet.

Les échanges ci-dessus aboutiront soit (1) à la conception d'un projet qui implique activement le public aux problématiques actuelles soulevées sur le site, soit (2) à une stratégie ou une pratique qui sous-tend la mise en œuvre future de telles activités.

Les demandes d'échange entre pairs doivent :

- Démontrer que le projet ne pourrait pas être réalisé sans la mission d'échange/consultation/plaidoyer ;
- Expliquer pourquoi le partenaire d'échange/le site de mentorat/les membres de l'équipe de la coalition ou l'administrateur a été choisi - quelle expérience spécifique le partenaire d'échange/le site de mentorat/les membres de l'équipe de la coalition ou l'administrateur peut offrir au candidat ; et
- Inclure un plan spécifique pour la mise en œuvre du programme après l'échange, soumettre un plan de travail clair des activités, des responsabilités et du calendrier dans le cas d'échanges de mentors et inclure un programme spécifique incluant les événements publics, les réunions, la sensibilisation des médias et les possibilités de mobilisation en ligne dans le cas de projets de mission de plaidoyer.

## Qui peut en faire la demande ?

Tous les membres en règle de la coalition (cotisations entièrement payées et informations sur l'adhésion à jour) peuvent en faire la demande. **Veillez noter que les demandeurs doivent transmettre les rapports finaux descriptifs et financiers des projets ou échanges précédents avant de demander de nouvelles subventions.**

Les précédents bénéficiaires du PSF doivent attendre un minimum de douze mois après la clôture de leur projet le plus récent pour présenter une nouvelle demande.

## Quels types et niveaux de soutien sont disponibles ?

### Soutien financier :

Un maximum de 10 000 USD par projet est disponible pour les propositions de projets sur site et les projets d'échanges entre pairs dans le cadre de ce financement.

### Soutien aux programmes

L'équipe des réseaux au niveau mondial travaille en étroite collaboration avec les candidats pour identifier les besoins, développer des idées de projets et mettre les candidats en contact avec d'autres sites membres de la Coalition, des administrateurs ou des membres de l'équipe pour répondre aux besoins méthodologiques ou techniques.

### Appui promotionnel :

Les projets seront également annoncés par le biais du bulletin d'information de la Coalition et sur son site Web.

Ce soutien peut inclure :

- La fourniture de modèles écrits de conceptions de programmes et d'outils d'évaluation.



- o Une assistance par téléphone individuelle ou par e-mail pour l'élaboration de la conception du projet.
- o Des conseils stratégiques sur la communication et le plaidoyer.

### Qui étudie les demandes de projet ?

Les membres soumettent les demandes de PSF à l'équipe Réseaux au niveau mondial de la Coalition à l'adresse suivante : [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org) L'équipe Réseaux au niveau mondial de la Coalition vérifie que les demandes sont complètes et, après avoir demandé des informations supplémentaires si nécessaire, les demandes finales sont soumises au Comité d'examen des subventions pour étude et décision finale de financement. Le comité d'examen des subventions est composé de représentants des Sites de conscience qui répondent à des critères stricts pour leur participation, notamment une grande expérience dans le développement et la mise en œuvre de programmes exemplaires des Sites de conscience.

Afin d'assurer un processus d'examen et de sélection efficace, juste et équitable et de prendre en considération les différents niveaux de développement (tant institutionnel que programmatique) des sites demandeurs, le comité d'examen des subventions va :

- Donner la préférence aux projets qui sont en collaboration avec d'autres Sites de conscience (si vous cherchez un partenaire, vous pouvez nous contacter - nous serons heureux de vous aider à en trouver un).
- Privilégier les projets qui débouchent sur des outils reproductibles ou évolutifs pouvant faire progresser le travail des Sites de conscience dans le monde entier.
- Accorder une attention particulière aux candidats qui développent des programmes de Sites de conscience pour la première fois.
- Accorder une attention particulière aux sites qui sont en danger en raison de conditions économiques, politiques ou sociales qui peuvent avoir un impact négatif sur l'avenir du site.

### Quelles sont les dépenses couvertes par les fonds du PSF ?

- Pour **les projets sur site** : Les honoraires et les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre du projet proposé, y compris la dotation en personnel.
- Pour **les échanges entre pairs** : Les frais de déplacement et de réunion. Veuillez noter que pour les échanges de mentorat, le PSF prend également en charge les honoraires et les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre du mentorat, y compris la dotation en personnel. Pour les projets/missions de plaidoyer, le PSF soutiendra de plus les honoraires et les coûts liés à la mise en œuvre d'événements publics et à la production de matériel de plaidoyer tels que des pétitions, des vidéos, des envois de courrier, etc. utilisés en association avec d'autres outils.

Veuillez noter que tous les demandeurs devront apporter une contribution financière ou en nature, qui devra être mentionnée dans le budget, comme le temps et l'expertise, l'hébergement ou la nourriture. **Veuillez noter que le soutien de la Coalition doit représenter au moins 60 % du budget total.**

### Quelles sont les dépenses que les fonds du PSF ne prennent pas en charge ?



- Les demandes de remboursement de frais engagés avant la date d'attribution de la subvention ne seront pas prises en compte.

### Comment les fonds seront-ils versés pour les projets approuvés ?

- 80 % du financement de la coalition pour le projet sera versé au moment de l'approbation du projet.
- Les 20 % restants seront versés à la réception du rapport final du projet sur site/de la mission d'échange entre pairs/de plaidoyer (voir ci-dessous).

### Quelles sont les exigences en matière de rapports ?

- Une **mise à jour trimestrielle** des activités liées au projet (y compris des citations, des entretiens ou des descriptions, en fonction du programme) doit être soumise à l'équipe des réseaux au niveau mondial de la Coalition à l'adresse [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org).
- Dans les **30 jours suivant la fin** du projet ou de l'échange, **un rapport descriptif final et un rapport financier détaillé** doivent être envoyés à l'équipe des réseaux au niveau mondial de la Coalition à l'adresse suivante : [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org).
- Les sites qui ne soumettent pas de rapports complets ne recevront pas le paiement final et ne pourront pas obtenir de financements futurs.

### Comment déposer une demande ?

Les candidats sont vivement encouragés à contacter l'équipe des réseaux au niveau mondial à l'adresse [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org) et à planifier un appel pour discuter des propositions de projet.

Dans le cadre du soutien programmatique offert par la coalition au cours du processus d'élaboration de la proposition, l'équipe de la coalition examinera les objectifs et l'impact du projet, sa planification et son exécution, et pourra aider à mettre les candidats en contact avec d'autres sites et experts susceptibles de fournir des ressources. Les projets de demande examinés par l'équipe des réseaux au niveau mondial ont généralement plus de chances de recevoir un financement que ceux qui présentent une demande sans consultation préalable.

Après cette conversation préliminaire, les demandeurs intéressés peuvent **soumettre une demande finale en ligne via [le lien Internet](#) avant la date limite de soumission**. Les demandeurs peuvent soumettre la demande finale en anglais, espagnol, français ou arabe.

### Comment faire une bonne demande de PSF ?

Voici quelques caractéristiques d'une bonne demande de subvention :

- La nécessité du projet proposé est clairement établie. Étayer vos projets par des données ou des déclarations directes.
- Les objectifs et les activités sont clairement définis et détaillés. Soyez descriptif, mais concis et précis.
- Tous les principaux domaines abordés dans les directives sont clairement traités dans la proposition.
- La longueur est conforme aux directives de dépôt de demandes. N'utiliser que le **nombre de caractères** prévu.
- Des précisions sont fournies pour toutes les sections lorsque cela est nécessaire. N'oubliez pas que les personnes qui examinent votre demande ne connaissent peut-être pas votre organisation ou votre travail.
- L'impact et le résultat souhaités sont clairement énoncés.
- Le budget et la description proposée sont cohérents. Vérifiez vos calculs dans le budget.